

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire

SARL 3VTECH FRANCE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 30000 euros
Siège social : 11-13 av de la division leclerc 94230 cachan
RCS Créteil n ° 833173701

Assemblée générale du (Le 3/5/2025)

A cachan

Le 3/5/2025

A 16h00 heures

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance envoyée en lettre recommandée avec demande d'accusé de réception le 03/04/2025

Il a été établit une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présent ou représentés :

1°:M. ZHANG Hui détenant 1500 parts sociales

2° Mme.WU SHAOYING détenant 1500 parts sociales

Les associés présents ou représentés disposent ensemble de (*Nombre de parts dont disposent les associés présents ou représentés*) sur les (*Nombre de parts totales de la SARL*) parts formant le capital de la société.

Mme. ZHANG Wei préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des parts sociales. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception ;
- Le rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial ;
- Le texte des résolutions proposées ;

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de la gérance ;

- Nomination d'un nouveau gérant ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le président donne lecture aux associés du rapport de la gérance.

Une discussion sans débat s'engage entre les associés.

Plus personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

- PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance et conformément aux dispositions de l'article 14 les associés décide de nommer gérant M.*Hui ZHANG* de la société, en remplacement de *Mme. Wei ZHANG* :

4 rue michelet

91320 wissous

Il est nommé pour une durée indéterminée.

L'intéressé déclare accepter ces fonctions et ne pas être frappé d'une incapacité lui en interdisant l'exercice.

La rémunération des fonctions de gérant fera éventuellement l'objet d'une délibération ultérieure.

Les frais engagés par la gérance pour le compte de la société pourront être remboursés sur justificatif.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance, les associés présents .

Fait à *cachan*

Le 3/5/2025



Je soussigné M.Hui ZHANG , certifie conforme le présent document.

Fait à *cachan*

Le 3/5/2025